

LES 12 QUESTIONS À POSER AVANT DE DÉPLOYER UNE IA.

Dans l'ordre où je les pose. Si une réponse manque, le déploiement n'est pas prêt. Ce n'est pas un problème de modèle ; c'est un problème de méthode, et un problème de méthode se corrige.

LE MÉTIER

01 Qui, nommément, perd deux heures par jour sur ce flux ?

Un prénom, un poste. Si la réponse est « les équipes », le cas d'usage n'existe pas encore.

02 Où cette friction coûte-t-elle de la marge, en euros par mois ?

Heures ressaisies, délais client, erreurs reprises. Un ordre de grandeur suffit, mais il doit être écrit.

03 Que fait la personne pendant les dix minutes qui suivent l'étape automatisée ?

C'est là que l'outil est adopté ou contourné.

LES DONNÉES

04 Quelle donnée manque pour que l'outil ait raison dès la première semaine ?

Nommez le champ, le fichier ou le système. « Nos données ne sont pas prêtes » n'est pas une réponse.

05 Qui a le droit d'ouvrir l'ERP, la messagerie partagée et le tableau de bord que personne ne regarde ?

Sans ces trois accès la première semaine, le calendrier glisse d'un mois.

06 Où les données peuvent-elles aller, et où ne le peuvent-elles pas ?

Sur site, cloud privé, fournisseur européen ou non : la réponse choisit le modèle, pas l'inverse.

L'ADOPTION

07 Quel rituel hebdomadaire existe déjà, dans lequel l'outil peut s'installer ?

Revue du lundi, point production, réunion qualité. On ne crée pas de rituel, on en occupe un.

08 Qui corrige l'outil quand il se trompe, et en combien de temps ?

Un nom et un délai. La boucle de correction est ce qui sépare un réflexe collectif d'un gadget.

09 Quel chiffre sera affiché, chaque vendredi, à la vue de tous ?

Temps rendu, dossiers traités, délai client. Un seul chiffre, visible, tenu six semaines.

LA SIGNATURE

10 Qui signe le go-live, et de quoi a-t-il besoin pour signer ?

Direction, DSI, juridique ou conformité. Le dossier se construit pour cette personne, pendant le déploiement.

11 Ce système relève-t-il d'une obligation de transparence, ou d'un usage à haut risque au sens de l'AI Act ?

Transparence en vigueur depuis le 2 août 2026 ; haut risque, annexe III, au 2 décembre 2027.

12 À quelle date, écrite, le système est-il en service avec de vrais utilisateurs ?

Sans date, c'est un pilote. Avec une date, c'est un déploiement.